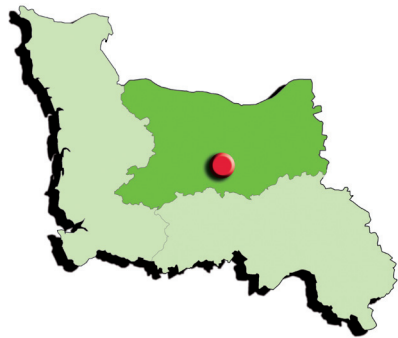




Site du Mont Joly et de la Brèche au Diable



Situation

Les communes de Soumont-Saint-Quentin de Potigny et de Bons-Tassilly se situent à 9 km au nord de Falaise et à 21 km au sud de Caen. Le site se trouve à l'est de la RN 158 au sud du bourg de Soumont-Saint-Quentin.



Pommiers en fleurs au pied des Roches

DREAL/P. Galineau

Typologie

Site pittoresque

Communes concernées

Soumont-Saint-Quentin, Potigny, Bons-Tassilly

Surface

80 ha

Date d'inscription

Arrêté du 16 avril 1973

Histoire

Au cœur des cultures de la plaine de Caen, se cache un endroit étrange et secret appelé la Brèche au Diable (voir site 14012). La légende et l'histoire s'y côtoient : refusant de croire que la modeste rivière du Laizon ait pu creuser la colline de grès d'une profonde cluse de 30 mètres, la croyance populaire rapporte qu'aux temps anciens « *Un lac obscur, le lac Poussandre, s'étendait au pied de cette barre rocheuse et était une porte de l'enfer. Saint Quentin qui s'y promenait fut poussé dans les eaux profondes par le Diable. Ne sachant pas nager, il est sauvé par le Seigneur et lui adresse de ferventes prières en remerciement. Pour le récompenser de sa piété, Dieu lui permet de donner un ordre au Diable. Soucieux de faire disparaître ce danger, le Saint demande qu'il libère*

les eaux du lac. Humilié et en colère, Satan, d'une immense coup de queue, brise la barre rocheuse créant une brèche où s'engouffrent les eaux dans un chaos furieux. ». Ainsi, naquit la légende de la Brèche au Diable. Depuis la nuit des temps, l'endroit constitue un abri naturel facile à défendre et il a connu une présence régulière des hommes : Paléolithique, Néolithique, âge du bronze, époque gallo-romaine, Moyen-âge... Tout en haut du promontoire, en rive droite, repose Marie Joly (1761-1799), célèbre actrice mariée au capitaine Fouquet-Dulomboy et amie du révolutionnaire Fabre d'Eglantine. Lorsqu'elle décède de la tuberculose à 38 ans, son mari, châtelain et maire de Saint-Quentin de la Roche, fait ériger un monument funéraire romantique au point le plus haut

du plateau. Il en confie la réalisation au sculpteur Lesueur qui a créé le tombeau de Jean-Jacques Rousseau à Ermenonville. Les falaises de part et d'autre du Laizon sont classées parmi les sites en août 1933. Le tombeau de Marie Joly est classé monument historique en 1970. En avril 1973, un site inscrit entoure le site classé et en 1974, le site classé (voir site 14012) est étendu à tout le plateau jusqu'à la chapelle (Ins MH en 1927).



DREA/P. Galigneau

Le manoir de Poussendre

Le site

Ecrin du site classé du Mont Joly et de la Brèche au Diable, le site inscrit entoure ce lieu singulier afin d'en préserver les abords. Il est coupé par la barre de grès qui s'étire nord-ouest/sud-est, entaillée de la cluse du Laizon qui s'écoule vers le nord. L'immense étendue des champs céréaliers de la plaine de Caen semble buter sur les premières pentes de la colline. Au sud du site, champs et prairies s'entourent de haies bocagères. Vers le manoir de Poussendre, les abords du Laizon deviennent plus intimes avec des prairies humides bordées

de haies, des chemins creux longés d'érables et de frênes, des vergers et des bosquets. A l'ouest, les pentes qui regardent la Hunière se couvrent de pommiers et de prairies où paissent de paisibles bovins. Un petit chemin grimpe sur l'éperon à travers un bois touffus de chênes, de hêtres et d'érables. D'autres sentes permettent de s'enfoncer dans un sous-bois de chênes qui, aux abords de la cluse, cède la place à une végétation de landes, ajoncs, genêts et arbustes rabougris. Le sol se couvre de rochers gris annonçant les hautes

falaises du précipice. Le sentier frôle l'abîme avant de redescendre sur le coteau nord. L'atmosphère de landes du sommet laisse bientôt la place à une ambiance de forêt un peu mystérieuse tant le couvert des grands chênes et des hêtres est sombre. Le chemin débouche sur la route de Soumont, au lieu-dit Le Moulin, près d'une ancienne scierie aux bâtiments abandonnés. Non loin, le chemin du Bas des Roches s'enfonce dans les bois de propriétés privées clôturées pour accéder à un petit parking en lisière du site classé. L'ancien étang, en aval de la Brèche, est devenu une zone humide enclavée dans la verdure. Sous les grands arbres, dans une semi pénombre, la légende commence à l'entrée de l'étroite et profonde gorge (site classé). Au creux de la route de Soumont, le hameau de Saint-Quentin rassemble quelques maison anciennes et d'autres plus récentes. Sur la pente, un grand verger s'étend jusqu'aux boisements de la crête. Du carrefour avec la route de Bons-Tassilly, la vue est superbe sur la vallée du Laizon, les hauteurs boisées du Mont Joly, le village de Soumont blotti au pied de son église et, à l'horizon, la mosaïque des champs cultivés. A l'est du site, la rue Marie Joly monte vers le plateau pour rejoindre la chapelle. Elle longe un secteur plus résidentiel de pavillons cossus nichés dans la verdure. Tout au bout, quelques maisons anciennes entourent un château d'eau en béton gris du plus mauvais effet.



DREA/P. Galigneau

Prairie vers La Hunière

Devenir du site

Le coteau sud du Mont Joly a conservé sa vocation agricole sans bouleverser le paysage. Les grandes parcelles se referment en espaces plus boisés et intimes qui ne laissent pas deviner le spectacle inattendu de la Brèche au diable. De ce côté, le paysage évolue au rythme des pratiques agricoles avec ses pâtures, ses vergers et les teintes changeantes des cultures. Peu de changements affectent la barre rocheuse couverte de végétation qui masque les gorges étroites du Laizon. Le chemin du bas des Roches et son parking en sous-bois devraient être repensés pour que cette entrée du site classé dans les profondeurs de la gorge conserve tout son mystère. Au nord, près du hameau de Saint-Quentin, quelques pavillons récents se sont implantés sur les pentes entre la route et le grand verger de pommiers, mais l'urbanisation semble contenue de ce côté. Sur le plateau, le paysage évolue plus insensiblement avec quelques signes de délaissement près de la chapelle et la zone de résidences plus cossues qui borde la rue Marie Joly.



Soumont-saint-Quentin vue du nord-est du site

DREAL/P. Galigneau



Vergeur à Saint-Quentin

DREAL/P. Galigneau

- Les travaux susceptibles de modifier l'aspect des lieux sont soumis à déclaration préalable auprès de l'administration 4 mois à l'avance. (Article L 341.1 et suivants et R 341.9 et suivants du code de l'environnement).
- Le camping et le stationnement des caravanes sont interdits, quelle qu'en soit la durée, conformément aux dispositions des articles R 111.42 et 38 du code de l'urbanisme.
- La publicité est interdite (article L 581.4 et suivants du code de l'environnement).
- La limite du site doit être reportée dans le document d'urbanisme en tant que servitude d'utilité publique opposable aux tiers (article L 126.1 du code de l'urbanisme).